

N°FIN/2023/05

Département de l'Yonne

Communauté de Communes
du JovinienEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	25 janvier 2023	Nombre de conseillers communaux Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 42 Votants : 49
Date d'affichage de la convocation :	25 janvier 2023	

Séance du 1^{er} février 2023.

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le mercredi premier février deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, dans les Salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Catherine DECUYPER, Mme Evelyne TRESARTES, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Cyril HAGHEBAERT, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Dominique AUBERGER, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Kévin AUGÉ, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEDJALI, M. Mohammed BELKAID, M. Bernard MORAINÉ, M. Jean-Yves MESNY, M. Éric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Hassan LARIBIA, M. Thierry LEAU, Mme Dorothée BRICOUT, M. Nicolas DEILLER, Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, Mme Olga LIGAULT, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Florence SYLVESTRE, pouvoir à M. Philippe PETIT
M. Yannick VILLAIN, pouvoir à Mme Marie-Hélène GOUEDARD
Mme Bernadette MONNIER, pouvoir à Mme Laurence MARCHAND
Mme Michèle BARRY, pouvoir à M. Nicolas SORET
Mme Elisabeth LEFEVRE, pouvoir à M. Kévin AUGÉ
M. Xavier MARQUIS, pouvoir à M. Guy BOURRAS
Mme Valérie SUBRENAT, pouvoir à Mme Olga LIGAULT

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND**Objet : Renouvellement d'une ligne de trésorerie pour la Redevance Incitative - 1 500 000€.**

FIN/2023/05

Conseil communautaire du
1^{er} février 2023

Objet : RENOUELEMENT D'UNE LIGNE DE TRESORERIE POUR LA REDEVANCE INCITATIVE - 1 500 000 €.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération en date du 3 février 2022, autorisant le président à souscrire une ligne de trésorerie d'un montant de 1 500 000 € auprès de la Caisse d'Épargne de Bourgogne-Franche-Comté pour une durée d'un an,

Considérant que la ligne de trésorerie arrivera à échéance le 20 février 2023,

Considérant que la Caisse d'Épargne de Bourgogne-Franche-Comté propose, pour le renouvellement de cette ligne de trésorerie, les conditions suivantes qui restent inchangées :

4. Montant : 1 500 000 €
5. Durée : 1 an
6. Commission d'engagement : 0,10 %
7. Commission de mouvement : Néant
8. Commission de non utilisation : 0,05 %
9. Taux d'intérêt : taux à court terme de la zone euro + marge : 0,40 %
10. Index floor : 0

Vu la Conférence des Maires et la Commission des finances du 23 janvier 2023,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Pour : 49

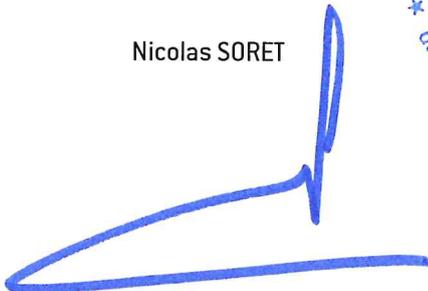
Contre : 0

Abstention : 0

ACCEPTE le renouvellement de cette ligne de trésorerie, d'un montant de 1 500 000 €, pour une année,
AUTORISE le Président ou son représentant à signer le contrat de la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne de Bourgogne-Franche-Comté,
AUTORISE le Président ou son représentant à signer toutes les pièces administratives relatives à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND

